



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-LES-MINES

*Séance extraordinaire du 4 septembre 2018*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le mardi 4 septembre 2018 à 19 h 15, à la salle municipale, 3338, rue Principale, Saint-Simon-les-Mines.

Sont présents : M. Gilles Larivière conseiller #1  
M. Paul Tanguay conseiller #2  
M. André Lapointe conseiller #4 (arrivé à 19 h 30)  
M. Jean-Yves Busque conseiller #5

Sont absents : M. Richard Rodrigue conseiller #3  
Mme Nadia Poirier conseiller #6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Saint-Laurent.

Est également présente Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire Martin Saint-Laurent déclare ouverte la séance extraordinaire du 4 septembre 2018.

### 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2018-09-170

À CETTE CAUSE il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

- 1- **Ouverture de la séance**
  - 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
  - 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour
- 2- **Administration générale**
  - 2.1 Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 338 000 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2018;
  - 2.2 Acceptation de la soumission pour l'émission de billets;
- 3- **Période de questions**
- 4- **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 2. Administration générale

### 2.1 Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 338 000 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines souhaite emprunter par billets pour un montant total de 338 000 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2018, réparti comme suit :



Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
220-2017	338 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 220-2017, la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2018-09-171

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Paul Tanguay et résolu,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 septembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	11 300 \$	
2020.	11 700 \$	
2021.	12 300 \$	
2022.	12 700 \$	
2023.	13 200 \$	(à payer en 2023)
2023.	276 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 220-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Arrivée de M. André Lapointe

## 2.2 Acceptation de la soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	4 septembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,4190 %
Montant :	338 000 \$	Date d'émission :	11 septembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la



vente d'une émission de billets, datée du 11 septembre 2018, au montant de 338 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE

11 300 \$	3,41900 %	2019
11 700 \$	3,41900 %	2020
12 300 \$	3,41900 %	2021
12 700 \$	3,41900 %	2022
290 000 \$	3,41900 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,41900 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 300 \$	2,35000 %	2019
11 700 \$	2,65000 %	2020
12 300 \$	2,80000 %	2021
12 700 \$	2,90000 %	2022
290 000 \$	3,05000 %	2023

Prix : 98,00200

Coût réel : 3,49804 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

11 300 \$	3,56000 %	2019
11 700 \$	3,56000 %	2020
12 300 \$	3,56000 %	2021
12 700 \$	3,56000 %	2022
290 000 \$	3,56000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,56000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE est la plus avantageuse;

2018-08-172

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Paul Tanguay et résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE pour son emprunt par billets en date du 11 septembre 2018 au montant de 338 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 220-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

### 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-08-173

À 19 h 38, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*« Je, Martin Saint-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

Martin Saint-Laurent,  
Maire

---

Véronique Fortin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière